



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ  
Royaume du Cambodge  
Nation-Religion-Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Chambres extraordinaires au sein  
des tribunaux cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត  
Bureau des co-juges d’instruction  
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/ Dossier pénal  
លេខ n°: 002/14-08-2006  
លេខស៊ើបអង្កេត/Instruction  
លេខ/n°: 002/19-09-2007-CECT-BCJI

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បម្លើយសាក្សី  
Procès-verbal d’audition de témoin

Le six mai deux mille huit à huit heures et cinq minutes, dans le village n°3, commune de La Ban Siek, district de Ban Lung, province de Rattanakiri.

Nous, **CHAY Chandaravan** et **Mike DIXON**, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d’instruction en date du 9 avril 2008.

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,  
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par M. **CHEUNG Bunleng**, interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l’audition et recueilli la déposition du témoin **MAO Phat**, dont les données d’identité sont les suivantes:

Le soussigné **MAO Phat (M.P.)**, surnommé **Pho** est né le 13 janvier 1947, dans le village de Khnol, commune de Kampong Soeng, district de Ba Phnom, province de Prey

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខ័ណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 1  
ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Veng. Il est de nationalité cambodgienne et travaille comme agriculteur (retraité et ancien commissaire adjoint de la police provinciale). Son père, **MAO Sann**, et sa mère, **NUON Phatt**, sont décédés.

Il est actuellement domicilié dans le village n°3, commune de La Ban Siek, district de Ban Lung, province de Rattanakiri. Il est marié à **MOUL Sopha**, toujours en vie et est père de six enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
  - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues étrangères.
- La version originale du présent procès-verbal a donc été rédigée en khmer.

- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé que sa déposition serait enregistrée et filmée.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déclaration qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

**Questions - réponses :**

**Daravan et Mike : Avant le 17 avril 1975, où habitiez-vous et que faisiez-vous ?**

M.P. : En 1961, j'ai quitté Prey Veng pour m'installer et chercher un travail à Rattanakiri. J'y travaillais comme ouvrier dans le champ d'hévéas Preah Sihanouk jusqu'au coup d'état renversant Norodom Sihanouk en 1970. Après j'ai repris mon travail agricole. En 1975, je travaillais comme agriculteur à la 501<sup>e</sup> coopérative dans la commune de Trapaing Chres, district de Kaun Mom (32<sup>e</sup> district), province de Rattanakiri, 5<sup>e</sup> région. Grand-père Huot (décédé) était le chef de la coopérative et Kheu Hun, membre du Parti (ancien sous-chef du secteur agricole de la province, qui travaille actuellement à l'entreprise d'hévéaculture Tay-Seng), gérait et surveillait la 501<sup>e</sup> coopérative. J'ai travaillé la rizière jusqu'en avril 1977. J'ai été ensuite muté pour travailler comme ouvrier dans l'hévéaculture à Ban Lung jusqu'en juillet 1977. **Samrith**, chef du syndicat d'ouvriers et représentant de l'Angkar - habite actuellement dans le village n°1, commune de Trapaing Chres, district de Kaun Mom, province de Rattanakiri - m'a convoqué à une réunion, durant laquelle il m'a dit que l'Ankar m'envoyait suivre une formation à S-8, au bureau du syndicat d'ouvriers d'hévéaculture, situé près de la montagne de Svay (en face de l'actuelle prison de la province, dans le village n°3, commune de La Ban Siek, district de Ban Lung, province de Rattanakiri). On m'a ainsi appelé à

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 2

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh  
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh  
Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

monter dans une voiture. En réalité, la voiture ne se dirigeait pas à S-8, mais vers une forêt, appelée Ô Kansèng. Cet endroit-là était bien une prison et non pas un lieu de formation. Cette prison était située à environ un kilomètre d'une route d'automobile. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une prison car à mon arrivée, on m'a ordonné d'entrer dans une cellule et on m'a enchaîné, au niveau de la cheville, à l'aide des menottes.

**Daravan et Mike : Voudriez-vous bien nous décrire la situation de la prison où vous étiez ?**

M.P. : Sous le régime khmer rouge, cette prison était appelée, soit Ô Kansèng en fonction de sa proximité avec le ruisseau d'Ô Kangsèng, soit la prison de division. Elle se trouvait derrière l'actuel hôpital provincial. Dans chaque cellule, il y avait deux lits séparés d'un couloir. Les prisonniers, tous enchaînés, étaient placés dans des différentes cellules, à l'ordre d'environ dix personnes par cellule, d'une surface d'environ 4m x 5m.

Dans la prison, il y avait trois bâtiments :

- un bâtiment réservé aux nouveaux arrivants,
- un bâtiment pour des anciens (ceux qui y étaient restés au moins trois ou quatre mois,
- et un troisième bâtiment pour les prisonniers qui travaillaient dans la prison (prisonniers de peines légères) et qui avaient amélioré leurs comportements. On demandait à ces derniers de participer au travail manuel et de surveiller les nouveaux prisonniers.

Chaque bâtiment comportait de cinq à six cellules fermées à clé et surveillées par les gardes.

La surface de la prison était d'environ d'un kilomètre et demi de long et d'un kilomètre de large. Il existait d'un hangar destiné aux interrogatoires, dans la forêt, situé à peu près cinq cents mètres de la prison. Cette prison n'était pas réservée aux civils mais aux prisonniers militaires de division (je ne me souviens plus du numéro de cette division). Faute de prison pour incarcérer les ouvriers, ceux-ci y étaient ainsi détenus. J'y suis resté trois mois et j'étais menotté jour et nuit dans une cellule fermée à clé. Au bout de trois mois, j'ai été autorisé, dans la journée, à sortir travailler aux champs et cultiver du manioc, mais replacé dans ma cellule en fin de journée.

On m'a ensuite chargé de couper du bois dans la forêt située derrière le village de Thuoy, située à cinq kilomètres de la prison. À l'approche de la libération, on m'a ordonné de travailler la rizière au champ de Krabei Bak Cheung. Je n'étais pas menotté mais j'étais accompagné par des gardes. Lorsque nous voulions faire nos besoins, nous demandions l'autorisation des gardes pour que ceux-ci nous

détachent et nous accompagnent à l'extérieur de la cellule. Nous prenions notre douche tous ensemble dans un ruisseau en présence des gardes.

**Daravan et Mike : Savez-vous s'il existait une prison à l'échelle de Zone ?**

M.P. : Oui, il en existait une, se trouvant au kilomètre no.2, à Stoeung Trèng. Le chef de la prison était Kham Vien, d'origine minoritaire ethnique. Cette prison était destinée à placer des personnes qui avaient trahi l'Angkar. La décision de détention émanait de l'Angkar. Concernant les prisonniers condamnés à de lourdes peines, on appelait par téléphone à Kham Vien pour que sa voiture vienne les récupérer. Ce véhicule portait un drapeau rouge qui signifiait que les gens transportés ne seraient jamais vivants (c'était ce que j'ai entendu dire).

**Daravan et Mike : Voudriez-vous nous décrire votre vie quotidienne et votre travail durant votre emprisonnement ?**

M.P. : On me faisait travailler de cinq heures à onze heures du matin. Je déjeunais en groupe avant de reprendre le travail à deux heures et de me reposer à cinq heures de l'après midi pour le dîner. On me passait les menottes aux pieds et replaçait ensuite dans la cellule. Nous travaillions sept jours sur sept sans repos. Les prisonniers pouvaient discuter, demander des nouvelles des uns aux autres et fumer des cigarettes mais ils n'osaient pas aborder la question relative à l'affaire de l'Angkar. Les maris et leurs femmes n'habitaient pas ensemble. Les prisonniers mangeaient toujours du riz, jamais du potage de riz, mais seulement une petite assiette par repas. Ils ne mangeaient pas assez et certains mangeaient des feuilles de patate (des jeunes feuilles) qu'ils avaient cueillies discrètement et fait cuire dans leurs cellules en disant aux gardes qu'ils faisaient bouillir de l'eau pour boire. De temps en temps, des gardes venaient demander ce qu'ils faisaient. Certains prisonniers attrapaient discrètement de petits insectes tels que des criquets et des petits pythons et les cachaient dans leurs pantalons pour les faire cuire dans leurs cellules. S'ils se faisaient attraper, ils auraient sûrement été exécutés.

La soupe composée de patates mélangées à des morceaux de bananier et des feuilles de *Phiti* (une sorte d'épinard cambodgien) n'avait pas de saveur. Il n'y avait pas de viande ni de fruit. Nous travaillions toujours à mains nues et nous enlevions les mauvaises herbes dans le champ de patates sans utiliser de faucille ou d'autres instruments.

Lorsque nous étions malades, nous n'avions pas de médicament. De nombreux prisonniers sont morts de maladies, telles que la diarrhée faute de médicament.

À titre d'exemple, un prisonnier, nommé SEUNG Ngoeun, originaire de Kampuchéa Kraom est mort d'une diarrhée hémorragique. Un autre prisonnier avait les jambes paralysées. On m'a chargé de lui faire de la soupe composée de feuilles de *Chambak* [une sorte d'arbre] que je devais cueillir, et du son de riz.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 4

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

**Daravan et Mike : Avez-vous vu exécuter ou torturer des prisonniers durant votre emprisonnement ?**

**M.P. :** De nombreux prisonniers étaient exécutés, accusés de trahison. J'ai vu transporter des prisonniers à l'extérieur du local et ils ne sont jamais revenus. Mais je n'ai jamais vu d'actes d'exécutions de mes propres yeux. J'ai vu des gardes emmener un prisonnier pour l'exécuter. Il était d'origine minoritaire ethnique, les bras attachés et les yeux bandés par une chemise. Peu de temps après, les gardes sont revenus sans lui. Je suppose qu'ils l'ont exécuté car ce prisonnier était attaché aux bras et avait les yeux bandés alors que les autres prisonniers qui étaient emmenés à des fins d'interrogatoire n'avaient jamais les bras attachés ni les yeux bandés.

Une autre prisonnière, appelée la Maman Kiri, dont le mari, prénommé Sorn qui travaille actuellement dans le transport de la province de Steoung Trèng, a été exécutée. Elle était accusée d'avoir des rapports [amoureux] avec des gardes. Elle avait eu des rapports avec des hommes depuis le moment même où elle était encore à la coopérative. Selon d'autres prisonniers, on attachait ses bras et jambes, la plaçait dans une position assise, et fendait son dos à coup de hache pour faire sortir son fiel.

Dans cette prison, il y n'avait pas d'acte de torture. Si un prisonnier violait la discipline et ne pouvait pas être rééduqué, il était emmené pour être exécuté. J'ai également vu un prisonnier militaire qui avait volé du riz aux autres et s'est fait attrapé par les gardes. Ceux-ci l'ont emmené à l'extérieur de la prison et sont revenus quelques temps plus tard. Il a probablement été exécuté.

**Daravan et Mike : Voudriez-vous bien nous décrire les différentes catégories de prisonniers dans la prison ?**

**M.P. :** Le nombre total de prisonniers, soldats des divisions et ouvriers du syndicat compris, s'élevait à environ cent. J'ai vu disparaître continuellement certains prisonniers et arriver des nouveaux dont la plupart était soldats des divisions. On ne faisait pas de distinction entre les prisonniers car la prison était réservée aux prisonniers soldats des divisions.

À un moment donné, d'environ trente prisonniers y ont transité. Ils étaient tous syndicalistes, non pas des habitants normaux parce que ces derniers étaient placés à la prison régionale, située à Ô Cheng, dans le village de Sek, commune de Ta Orng, district de Kaun Mom, province de Rattanakiri. Dans la prison régionale, les prisonniers étaient aussi menottés car après la libération j'ai vu des menottes en bois laissées sur place. Je n'ai jamais vu libérer des prisonniers. Ceux-ci y restaient jusqu'au jour de la libération.

**Daravan et Mike : Pour quelle raison y avez-vous été détenu ?**

**MP :** J'ai été incarcéré de 1977 à 1979 et libéré seulement lors de la libération du pays. Il y avait deux raisons à mon arrestation.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 5

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

- Premièrement, le chef du syndicat féminin, prénommé Vuth, a convoqué les ouvriers à une réunion. Il disait que « des ouvriers âgés voulaient changer le régime alimentaire » car ils avaient attrapé des grosses fourmis rouges et en avaient mangé avec des patates ; alors que de l'acide contenu dans les fourmis leur donnait plus d'appétit. À la fin de son observation, il a demandé aux participants s'ils souhaitaient faire d'autres remarques. Tellement contrarié par sa parole, j'ai levé la main pour prendre la parole. Je disais qu'à travers l'histoire, depuis l'époque de nos ancêtres, je n'avais jamais vu un petit peuple renverser le pouvoir et ce n'avait été que des vice-rois ou des proches du roi qui avaient pu renverser le roi. Le chef du syndicat a rapporté cela à S-8, au bureau du syndicat des ouvriers. Un jour après, soit à la fin de journée, Grand-père Tum, chef du syndicat masculin a transporté des jeunes en trois véhicules (jeunes rouges ou jeunes modèles). Il s'est alors mis à m'adresser : « N'ayez pas peur, la charrette du Parti continue à avancer et le chien continue à aboyer ». À ce moment-là, je me suis rendu compte que j'ai eu des problèmes. Le lendemain, Samrith, le chef du syndicat 7 (village 7) m'a convoqué à une réunion, durant la quelle il me disait que je devais suivre une formation.
- Deuxièmement, j'ai insulté la révolution khmère rouge en disant : « Putain de merde ! À quoi bon de faire la révolution, si on ne mange pas assez ? On fait la révolution pour pouvoir nourrir la société. Chacun reçoit selon sa propre production, alors que sous la révolution khmère rouge on n'a rien à manger ». C'était la faim qui m'a poussé à exprimer ces injures. Je donnais aussi ma portion du riz à mes enfants. Chhat, d'origine Charay (décédé) et sous-chef du syndicat d'ouvriers, a entendu mon insulte et l'a rapporté à l'Angkar. J'ai alors été arrêté. Je n'ai commis aucune faute à part ceux-là.

**Daravan et Mike : Avez-vous été interrogé suite à votre arrestation ?**

MP : Quinze jours suite à mon arrestation, on m'a interrogé en me demandant ce que j'avais fait contre le Parti. J'ai répondu que je n'avais rien commis contre le Parti. Je ne contestais pas le Parti mais contre celui qui m'a accusé. Il y avait deux interrogateurs, Chhang et celui qui prenait des notes, et des gardes. Je n'ai jamais été torturé et j'étais accompagné à ma cellule. Je n'ai été interrogé qu'une seule fois. J'ai appris plus tard qu'on m'a accusé d'être une marionnette des Vietnamiens.

Il n'y avait pas de torture physique mais des tortures mentales. Nous mangions peu, travaillions beaucoup et nous n'avions pas la liberté de déplacement ni d'expression. Nous étions surveillés en permanence et menottés dans nos cellules. Le chef et le sous-chef étaient respectivement Sè et Chhang qui venaient du Sud-est. Je ne sais pas s'ils sont toujours en vie et je ne me souviens plus des autres.

**Daravan et Mike : Avez-vous vu des prisonnières femmes, des prisonniers enfants, étrangers et bonzes ?**

M.P. : Il y avait des femmes et des enfants détenus avec leurs parents. Environ deux cent cinquante prisonniers d'origine *Charay* étaient placés près de ma cellule. Une nuit, deux prisonniers d'origine *Charay* ont réussi à se détacher car le nœud en fil de nylon n'était pas bien serré. En raison de la fuite de ces deux prisonniers, on serrait plus fortement les liens des autres prisonniers d'origine *Charay*. Cela leur bloquait la bonne circulation du sang dans les veines et les faisait pleurer et crier fort. Parmi les prisonniers d'origine *Charay*, il y avait des hommes, des femmes ainsi que des enfants. J'ai entendu leurs cris de mes propres oreilles. À sept heures du soir du même jour, j'ai vu un véhicule venir les récupérer et transporter vers une destination inconnue. Quand j'étais en train de désherber dans un champ, j'ai aperçu trois fosses, situées moins d'un kilomètre de la prison. À côté des fosses, se trouvaient des chaussures *Sambou* (chaussures de style vietnamien) et des vêtements des *Charays*. Ces fosses, à peine rebouchées, attiraient plein de mouches et dégageaient de très mauvaises odeurs car elles n'étaient pas assez bien renfermées.

De ce fait, j'ai pu conclure que les *Charays* y avaient été exécutés et enterrés. Les prisonniers soldats des divisions me l'ont confirmé. Cependant, je ne peux pas retrouver ces fosses car le cadre de l'emplacement a complètement changé. Il n'y avait pas d'étranger dans la prison. Je ne peux pas savoir s'il y avait des bonzes, vu qu'aucun prisonnier n'était autorisé à porter l'habit de bonze car cette prison était réservée aux prisonniers des divisions.

**Daravan et Mike : Existe-il d'autres prisonniers qui sont toujours en vie ?**

M.P. : Certains sont toujours en vie tels que KHOEM Peou, qui habite actuellement dans la commune de Kachanh, district de Ban Lung, province de Rattanakiri et PHORN Thol qui est actuellement fonctionnaire du bureau des impôts de la province de Rattanakiri.

**Daravan et Mike : Avant votre arrestation, que faisiez-vous et où habitiez-vous ?**

M.P. : J'étais ouvrier et travaillais avec KHEU Hun dans le village n° 501. Ce village était un village moderne car on travaillait en toute harmonie dans ses coopératives. Le travail n'était pas pénible et consistait à planter de la canne à sucre, à élever des cochons et des poules et à cultiver du riz. On mangeait suffisamment et il y avait de la viande de poulet et de la soupe.

L'Angkor a accusé le village n° 501 d'être un village économiquement riche. Depuis, on a envoyé tous les habitants du village n° 501 travailler comme ouvriers dans l'hévéaculture où ils ne mangeaient pas assez, une demi-cannette du riz par repas, mélangé avec des patates.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Nous devions saigner les hévéas à deux heures du matin et récupérer la résine des hévéas de cinq heures à onze heures du matin. Nous recommencions à deux heures de l'après midi et terminions à cinq heures pour prendre notre dîner avant de continuer le travail imposé par le régime communiste jusqu'à neuf heures (des tâches principales consistaient à natter des pailles ainsi que d'autres tâches complémentaires).

Je n'étais pas cadre, ni membre du Parti et je n'avais pas de fonction importante. En 1970, je n'ai pas pris le maquis. Je travaillais dans l'hévéaculture jusqu'à l'occupation de la province de Rattanakiri par les Khmers rouges en mai 1970. À ce moment-là, les Américains bombardaient les champs d'hévéas. J'ai alors pris le maquis, et réfugié dans un camp clandestin où se trouvaient des habitants évacués par l'Angkar et les gardes, par peur de bombardements. Ce camp n'était pas réservé aux armées de résistance mais aux habitants qui fuyaient les bombardements. Il abritait plusieurs tranchées. Les habitants y vivaient en autarcie tout en cultivant des légumes et du riz.

Après 1975, lors de leur occupation de l'ensemble du pays, les Khmers rouges ont commencé à massacrer les habitants. Je n'ai jamais été milicien avant mon emprisonnement.

Entre 1975 et 1977, j'habitais dans le village n° 501, commune de Trapaing Chrès, district n°32, Zone Nord-est. À ce moment-là, Ya était chef de la Zone (mais je n'en suis pas sûr) et Khat était chef de la région n°5. Je ne sais pas qui leur successeurs. Je ne me souviens pas des noms des membres du district. Grand-père Tum, chef du syndicat masculin, a été aussi exécuté car il avait organisé une rencontre entre une délégation et des Vietnamiens à la frontière. Je ne l'ai appris par le biais des autres ouvriers qu'après la libération.

**Daravan et Mike : Les habitants étaient-ils contraints de se déplacer ? Les pratiques religieuses étaient-elles respectées ? Comment étaient-ils organisés les mariages ?**

**M.P. :** Les habitants de la province de Rattanakiri se déplaçaient d'une commune à l'autre selon les ordres de l'Angkar. Les habitants de Siem Pang (Khmer *Khi*) et de Stoeung Trèng étaient transférés à la prison d'Ô Kachoeung (actuellement appelé le camp de *Bei Srok* [qui signifie trois districts] ou Ô Sieng Lé).

Il n'y avait pas de pratique religieuse, ni de pagode, ni de génie.

Les mariages étaient forcés sans le consentement des mariés. Chaque cérémonie de mariage était organisée pour cinq à dix couples à la fois au bureau de S-8. On cuisinait deux poulets pour l'occasion. J'ai vu marier de jeunes jolies filles à des hommes âgés ou handicapés et certaines femmes âgées à des jeunes hommes. L'Angkar désignait les personnes à marier à l'insu des intéressés sans la participation des habitants. Après la libération en 1979, j'ai vu divorcer certains de ces couples.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 8

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

**Daravan et Mike : Avez-vous vu des dirigeants khmers rouges comme NUON Chea, IENG Sary, POL Pot visiter votre lieu de travail ?**

**M.P. :** Je ne les ai jamais vus ni rencontrés. C'est seulement après la libération que j'ai appris que POL Pot était le dirigeant.

**Daravan et Mike : Connaissez-vous le nom du chef du camp clandestin ?**

**M.P. :** Je ne m'en souviens plus. Il est probablement décédé. Eng, sous chef, est toujours en vie et habite probablement dans le village d'Ô Phlorng, commune de Trapaing Chrès, district de Kaun Mom, province de Rattanakiri.

**Daravan et Mike : Le chef de votre syndicat est-il toujours en vie ?**

**M.P. :** Le chef du syndicat masculin, prénommé Grand-père Tum, est décédé et le chef du syndicat féminin, d'origine laotienne, est toujours en vie mais je ne sais pas où elle habite actuellement. Après la libération, je l'ai vue travailler à l'hôpital provincial. Elle a changé de nom pour prendre celui de Chann quand j'étais policier dans les années 1980. Elle est originaire du district de Veun Say.

**Daravan et Mike : Sous le régime khmer rouge, existait-il la propriété privée, la monnaie et les marchés?**

**M.P. :** Non, il n'y en avait rien.

**Daravan et Mike : Lors de votre emprisonnement, avez-vous suivi des formations politiques ou participé à des réunions ? Qui menait ces réunions ?**

**M.P. :** Il n'y avait pas de formation politique. Les réunions n'étaient pas régulières. Elles avaient lieu de temps en temps à l'occasion des fêtes, notamment lors du Nouvel an khmer. La réunion avait pour but de renforcer l'état d'esprit des prisonniers. Il s'agissait de convaincre les prisonniers de faire des efforts pour s'améliorer et faire confiance à la gestion du Parti. Les réunions étaient menées par le chef de la prison. Certaines réunions avaient pour but de promouvoir la reconnaissance à l'égard du Parti. Il n'y avait pas de réunion quotidienne pour compter le nombre des prisonniers car les gardes en connaissaient déjà le nombre dans chaque chantier. Les gardes accompagnaient simplement les prisonniers dans leurs cellules.

Il est à préciser que BUN Van Tha et son épouse sont décédés en 2002 avant même son départ à la retraite. Ce couple était détenu dans ma prison. La plupart des prisonniers des divisions étaient des soldats qui avaient commis des actes d'indiscipline : se déplacer librement. En effet, ces soldats avaient l'habitude de se promener et de dépenser librement au moment où ils s'étaient infiltrés au sein de l'armée de LON Nol.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 9

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkao Phnom Penh

Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkao, Phnom Penh

Boite postale 71, Phnom Penh. Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.

- Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.
- Lecture du procès-verbal lui a été donnée et le témoin n'a formulé aucune objection. Il y a apposé sa signature.
- Après que lecture lui en a été donnée, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Fin de l'audition : Le six mai deux mille huit à douze heures et quinze minutes.

Le témoin  
Empreinte digitale  
**MAO Phat**

L'interprète  
signé :  
**CHEUNG Bunleng**

Les enquêteurs  
signé :  
**CHAY Chandaravan**  
**Mike DIXON**